C.C.A.S. ARZON
56640 ARZON

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-265601013-20261102-VI_2026_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VI-2026-2

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 09

L'an deux mil vingt six
Le 2 novembre à 18 h00
le Conseil d'Administration du CCAS d'ARZON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Olivier DENFER, Président du CCAS.

Date de convocation : 26 octobre 2026

PRÉSENTS : DENFER Olivier, DESMARS Jean-Michel, RONDOT Isabelle, MULOT Jean-Jacques, SCHMIDT Françoise, PARENT Catherine, RIO Nadine, ROLLAND Brigitte.
ABSENTS : DE RENEVILLE Bruno, DUBOIS Ronan, TAMARELLE Lydie, NEDELEC Sabine, LABOVE Gérard
POUVOIR : DE RENEVILLE Bruno à DESMARS Jean-Michel

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de DESMARS Jean-Michel, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

OBJET :

CUISINE CENTRALE – TARIFS 2027

Vu l'exposé de Monsieur Le Président du CCAS,
Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 27 octobre 2026,
Après en avoir délibéré,
Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,
↳ décident d'appliquer, à compter du 1er janvier 2027, les tarifs de la Cuisine Centrale comme suit :

Prestation	Prix unitaire TTC
Portage de repas (5 composants)	14.50 €
Portage de repas (3 composants)	11.78 €
Portage de repas extérieur à la Commune (5 composants	15.00 €
Repas personnel communal	9.15 €
Repas restaurant scolaire enfant	7.92 €
Repas restaurant scolaire adulte	9.15 €
Repas centre de loisirs enfant	7.92 €
Repas centre de loisirs adulte	9.15 €
Repas multi accueil enfant – 12 mois	6.53 €
Repas multi accueil enfant + 12 mois	7.37 €
Goûter Multi Accueil	0.95 €
Repas Hovia	8.80 €
Supplément potage Hovia	0.47 €
Repas Résidence Autonomie midi	7.50€
Repas Résidence Autonomie matin et soir	7.73 €

➢ Donnent mandat à Monsieur Le Président du CCAS pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 2 novembre 2026

Le Président du CCAS,
Olivier DENFER.

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel DESMARS

Publié, affiché le 06/11/2026
certifié exécutoire
par sa transmission en préfecture
en date du 06/11/2026